

### Bulletin d'inscription

<b>PUBLIC CONCERNE</b>	Membre du CSE	<b>PREREQUIS</b>	Aucun prérequis	<b>DATES</b>	Inter (voir dates ci-après) Intra (à définir ensemble)
<b>DUREE</b>	5 jours 35 heures	<b>PRIX</b>	Inter : voir bulletin Intra : nous consulter	<b>LIEU</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inter : Paris, Lyon, Marseille, Grenoble, Toulouse, Rennes, Lille</li><li>• Intra : dans vos locaux sur toute la France</li></ul>

\* Depuis le 30/03/2022, 5 jours obligatoires, quelle que soit la taille salariale de l'établissement

#### CONTENU GENERAL DE LA FORMATION

La formation aborde :

- ◆ les règles de fonctionnement du CSE en matière de **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**
- ◆ les droits et obligations des membres du CSE et de la CSSCT, en matière de Santé et sécurité
- ◆ les missions en matière de SST
- ◆ les méthodes en matière de prévention (analyse des situations de travail, analyse des accidents)
- ◆ un approfondissement des risques de l'organisme
- ◆ le positionnement du CSE avec les autres acteurs de la sécurité
- ◆ les obligations réglementaires en lien avec les missions du CSE
- ◆ le droit à l'information et les consultations obligatoires du CSE

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ◆ Exercer son mandat en appliquant les principes et règles de fonctionnement du CSE en matière de SSCT, dans le respect du cadre réglementaire
- ◆ Exercer les missions du CSE en matière de SSCT
- ◆ Etre capable d'analyser les situations de travail et les risques professionnels
- ◆ Mettre en application des méthodes d'analyse des accidents du travail et des incidents

SSCT : santé Sécurité Conditions de Travail

#### PROGRAMME

##### Partie 1 : Présentation du CSE – le CSE et la « santé, sécurité et conditions de travail »

- Introduction : le CSE, le cas particulier de la commission santé sécurité conditions de travail
- Moyens, droits et obligations des membres du CSE en matière de santé et sécurité
- Fonctionnement du CSE
- Vision d'ensemble des rôles et missions générales du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Le CSE et les enjeux de la sécurité
- Relations avec d'autres acteurs : service de santé au travail, CARSAT, inspection du travail, DREAL

##### Partie 2 : Connaître et analyser les risques professionnels

- L'analyse des situations de travail, l'évaluation des risques professionnels, facteurs de risques spécifiques (ex : pénibilité)
- Cadre réglementaire : le document unique, les principes généraux de prévention
- Les fondamentaux par famille de risques professionnels (description, bases légales, prévention technique et organisationnelle) dont les risques psychosociaux

### Bulletin d'inscription

#### Partie 3 : L'étendue des missions du CSE en santé, sécurité et conditions de travail

- L'exercice du droit à l'information en santé sécurité
- Les consultations obligatoires en santé sécurité du CSE (dont bilan et programme annuels de l'employeur)
- Intervention lors de l'exercice du droit de retrait d'un salarié, la procédure de danger grave et imminent
- Contrôle du respect des obligations de sécurité : enjeux réglementaire et pénal, les vérifications périodiques, les lieux de travail, les registres et documents obligatoires, la formation sécurité, l'accueil et la formation des nouveaux embauchés intervention lors des opérations réalisées par des entreprises extérieures.
- Les inspections – mise en situation et visite terrain

#### Partie 4 : Analyse des accidents du travail et des incidents

- les enquêtes du CSE
- La méthode d'analyse (arbre des causes) : recueil des faits, construction de l'arbre des causes
- Recherche et proposition de mesures préventives et correctives

#### Partie 5 : Le CSE en tant que moteur de la prévention

- Faire la promotion du CSE et de la prévention
- La Communication



### MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT - ANIMATION

- Formation en présentiel
- Une approche pédagogique pragmatique et concrète basée sur de nombreuses mises en situation
- Exercices sur l'analyse des risques et l'analyse des accidents, plusieurs mises en situation sur les consultations obligatoires
- Une documentation très complète est remise
- FORMATEUR : la formation est assurée par un animateur/consultant en prévention des risques professionnels

### DISPOSITIF DE SUIVI – VALIDATION DES ACQUIS – DOCUMENT(S) DELIVRE(S) SUITE A L'ÉVALUATION DES ACQUIS

- En début de formation : recueil des attentes et objectifs individuels des stagiaires par un tour de table
- En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées par les stagiaires
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation Qualité à chaud
- Évaluation des acquis de la formation : questionnaire, exercices sur l'analyse des risques, étude de cas sur l'analyse des accidents du travail
- Fiche de présence
- Attestation de formation

### ACCESSIBILITÉ

Nos formations inter-entreprises sont réalisées dans des établissements aménagés pour les personnes à mobilité réduite.

Pour toute situation de handicap, que la formation se déroule en inter ou en intra, nous recommandons à tout participant en situation de handicap (ou commanditaire de l'action) de nous le signaler le plus en amont possible, pour l'accueillir et l'accompagner dans les meilleures conditions.

Réfèrent Handicap : Olivier BOUTEILLER - 06 80 26 69 64 – [olivier@aqse-france.com](mailto:olivier@aqse-france.com)

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

#### Confirmation de la commande

**Commanditaire (représentant du client qui passe commande, il s'agit du donneur d'ordre)**

**Toute commande est ferme et définitive.** Tout accord de collaboration est formalisé :

- dès signature du bulletin d'inscription ;
- après émission de votre part d'un bon de commande, dans le cadre de vos procédures internes.

Tous ces documents doivent parvenir avant démarrage de la prestation par mail : [administratif@aqse-france.com](mailto:administratif@aqse-france.com) ou par courrier à l'adresse suivante : AQSE - 13, rue de la Poste 38170 SEYSSINET-PARISSET.

Le commanditaire de l'action devra faire le nécessaire auprès de ses services administratif et comptable, afin qu'ils soient avertis des conditions définies entre les deux parties, y compris montant et délai de règlement.

#### Convention de formation

Une convention de formation sera établie entre le client et AQSE. Ce document est obligatoire pour toute formation. Il devra nous être retourné signé et tamponné dans les meilleurs délais et ce avant le démarrage de la formation.

La convention reprendra tous les renseignements que le commanditaire communiquera à AQSE par l'intermédiaire de la fiche de renseignements administratifs inter fournie.

Votre interlocuteur administratif : Marline RUTTY - 04.58.98.02.46

#### Prise en charge

Si le client souhaite qu'un organisme collecteur (OPCO) prenne en charge le règlement de la prestation de formation, il lui appartient d'en informer AQSE au plus tôt.

Le client établit préalablement un dossier de prise en charge auprès de son organisme collecteur et communique à AQSE les coordonnées de celui-ci dans la fiche de renseignements administratifs inter fournie.

#### Conditions de règlement

Une facture sera émise après chaque session de formation, accompagnée de la feuille d'émargement et des attestations individuelles de formation, sauf cas exceptionnel convenu entre les deux parties.

Le délai de paiement est fixé à **30 jours à compter de la date de facturation**. Le délai respectera dans tous les cas celui fixé par la loi « LME » du 4 août 2008.

#### Utilisation de la documentation remise

Les documents remis aux participants sont réservés à leur usage exclusif. Ils ne seront cédés en aucun cas à des tiers. Leur reproduction est **interdite**.

#### Annulation ou report du fait de AQSE

Dès confirmation de la commande ou signature de la convention de formation, AQSE s'engage à réaliser la formation aux dates programmées, sauf cas de force majeure.

#### Annulation ou report du fait du client

Toute annulation ou report du fait du client devra être formulé par écrit et peut engager des frais selon les modalités suivantes :

- **annulation au minimum 15 jours ouvrés** avant le début de l'action de formation : pas de facturation de frais d'annulation ;
- **annulation entre 15 jours et 6 jours ouvrés** avant le début de l'action de formation : facturation de frais d'annulation à hauteur de 50 % du coût pédagogique ;
- **annulation à moins de 6 jours ouvrés** avant le début de l'action de formation : facturation de frais d'annulation correspondant à la totalité du coût pédagogique.

AQSE Conseil Formation se réserve toutefois le droit de déduire les frais qu'elle justifie avoir engagés en vue de la session annulée tels que les frais de location de salle, de matériel, d'impression de documents, de déplacement... Si besoin, le client s'engage à se substituer à l'organisme gestionnaire de ses fonds de formation pour l'application des articles ci-dessus. La prise en compte de cette annulation fera l'objet d'un écrit de notre part.

#### Litige

En cas de différend quant à l'interprétation ou l'exécution de la présente offre, AQSE Conseil Formation et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE.

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ORGANISATION

### Convocation des stagiaires

AQSE adresse au commanditaire les convocations nominatives, plan d'accès, à transmettre aux participants **avec** le programme de la formation **et** le règlement intérieur de formation. Le commanditaire transmet tous ces documents à chaque participant. L'heure de démarrage est 8h50 uniquement le premier jour. L'animateur définit ensuite les horaires avec son groupe sur la base de 7h/jour.

### Accueil, accompagnement et formation des personnes en situation de handicap (PSH)

Si un participant est en situation de handicap, AQSE devra en être avertie **dès** le premier contact. Selon le type de handicap, AQSE mettra en place, conjointement avec le commanditaire, les conditions d'accueil, d'accompagnement et de formation ou orientera le commanditaire vers des structures expertes.

### Evaluation des prérequis

Concernant les prérequis minimums, le commanditaire devra s'assurer que chaque stagiaire est capable de parler, lire et écrire en français. Si ces prérequis ne sont pas assurés, le commanditaire en informe AQSE pour définir la conduite à tenir (adaptation ou annulation du stage).

Dans le cas de prérequis techniques éventuels, AQSE fournira, en amont, un questionnaire d'évaluation et positionnement.

### Mesures sanitaires

En période de COVID, la superficie de la salle doit permettre le respect de la distanciation physique entre chaque participant. AQSE présentera les consignes COVID aux stagiaires avant chaque formation. AQSE communique un protocole COVID19 avec les convocations.

### Cas du distanciel - Classe virtuelle

Concernant les formations en Distanciel, AQSE utilise la plate-forme Zoom. Le commanditaire communique à AQSE les adresses mail des participants.

Le commanditaire s'assure que le stagiaire est doté :

- d'un accès internet, avec une connexion suffisante permettant un flux vidéo ;
- d'un matériel informatique de base, à savoir un PC individuel, avec micro et webcam.

Le commanditaire s'assure que le stagiaire :

- est autonome pour la prise en main du matériel, ou met en place l'accompagnement nécessaire ;
- accepte la charte de la bonne pratique visio, en annexe du règlement intérieur ;
- est disponible aux horaires prévus, même en cas de télétravail.

Si l'une des conditions n'est pas remplie, le commanditaire en informe AQSE pour définir les modalités d'accompagnement ou de formation.

AQSE prend en charge les invitations au stage. Un guide classe virtuelle destiné au participant, contenant notamment un tuto d'utilisation de Zoom, sera transmis.

# PARIS LA DEFENSE

## Bulletin d'inscription

DATES SESSIONS			
<input type="checkbox"/>	27-28-29 février 2024	+	4-5 mars 2024 <sup>14</sup>
<input type="checkbox"/>	28-29-30 mai 2024	+	10-11 juin 2024
<input type="checkbox"/>	24-25-26 septembre 2024		1-2 octobre 2024
<input type="checkbox"/>	20-21-22 novembre 2024	+	2-3 décembre 2024
Durée obligatoire de 5 jours quelle que soit la taille salariale de l'établissement (Article L2315-18 du code du travail)			

Lieux : **PARIS LA DEFENSE** / Tour Ariane - 5, place de la Pyramide 92088 PARIS

Toute inscription devra être accompagnée du règlement  
**(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)**

Nos autres Inters CSE :

PARIS GARE DE LYON, LILLE, GRENOBLE, TOULOUSE, LYON, AIX EN PROVENCE, MARSEILLE, RENNES

Bulletin d'inscription sur demande

### Etablissement

Raison sociale .....

Adresse .....

Téléphone..... Effectif\* .....

N° SIRET .....

**\*information obligatoire, détermine le type de support à remettre aux participants**

### Responsable de l'inscription

Mlle  Mme  M. Téléphone ..... Portable .....

Nom ..... Prénom.....

Fonction ..... E-mail .....

### Participant à la formation

NOM	PRENOM	FONCTION

**5 jours : 1140 € HT soit 1368 € TTC. Tarif dégressif à partir du 2<sup>e</sup> stagiaire sur la même session**

100% du montant TTC à l'inscription par virement ou chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à [administratif@aqse-france.com](mailto:administratif@aqse-france.com) **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée.**

# PARIS GARE DE LYON

## Bulletin d'inscription

DATES SESSIONS			
<input type="checkbox"/>	18-19-20 mars 2024	+	25-26 mars 2024
<input type="checkbox"/>	4-5-6 juin 2024	+	17-18 juin 2024
<input type="checkbox"/>	4-5-6 novembre 2024	+	18-19 novembre 2024
Durée obligatoire de 5 jours quelle que soit la taille salariale de l'établissement (Article L2315-18 du code du travail)			

**Lieux : PARIS GARE DE LYON**-Tour de l'horloge.4, place Louis Armand 75012 PARIS  
Toute inscription devra être accompagnée du règlement  
**(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)**

**Nos autres Inters CSE :**  
PARIS LA DEFENSE, LILLE, GRENOBLE, TOULOUSE, LYON,  
AIX EN PROVENCE, MARSEILLE, RENNES  
Bulletin d'inscription sur demande

### Etablissement

Raison sociale .....  
Adresse .....  
Téléphone..... Effectif\* .....  
N° SIRET .....

**\*information obligatoire, détermine le type de support à remettre aux participants**

### Responsable de l'inscription

Mlle  Mme  M. Téléphone ..... Portable .....  
Nom ..... Prénom.....  
Fonction ..... E-mail .....

### Participant à la formation

NOM	PRENOM	FONCTION

**5 jours : 1140 € HT soit 1368 € TTC. Tarif dégressif à partir du 2<sup>e</sup> stagiaire sur la même session**

100% du montant TTC à l'inscription par virement ou chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à [administratif@aqse-france.com](mailto:administratif@aqse-france.com) **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée.**



DATES DE SESSIONS			
<input type="checkbox"/>	4-5-6 juin 2024	+	17-18 juin 2024
<input type="checkbox"/>	1-2-3 octobre 2024	+	15-16 octobre 2024
<input type="checkbox"/>			

**Durée obligatoire de 5 jours quelle que soit la taille salariale de l'établissement (Article L2315-18 du code du travail)**

**Lieux : LYON 41, cours de la Liberté 69000 LYON**  
Toute inscription devra être accompagnée du règlement  
**(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)**

**Nos autres Inters CSE :**  
PARIS LA DEFENSE, PARIS GARE DE LYON, LILLE,  
GRENOBLE, TOULOUSE, AIX EN PROVENCE/MARSEILLE,  
RENNES  
Bulletin d'inscription sur demande

**Etablissement**

Raison sociale .....  
Adresse .....  
Téléphone..... Effectif\* .....  
N° SIRET .....

**\*information obligatoire, détermine le type de support à remettre aux participants**

**Responsable de l'inscription**

Mlle  Mme  M. Téléphone ..... Portable .....  
Nom ..... Prénom.....  
Fonction ..... E-mail .....

**Participant à la formation**

NOM	PRENOM	FONCTION

**5 jours : 1140 € HT soit 1368 € TTC/personne. Tarif dégressif à partir du 2<sup>ème</sup> stagiaire sur la même session**

100% du montant TTC à l'inscription par virement ou chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à [administratif@aqse-france.com](mailto:administratif@aqse-france.com) **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée.**

DATES SESSIONS			
<input type="checkbox"/>	6-7-8 février 2024 (SMH)	+	12-13 février 2024 (SMH)
<input type="checkbox"/>	3-4-5 avril 2024 (V)	+	8-9 avril 2024 (V)
<input type="checkbox"/>	18-19-20 juin (SMH)	+	24-25 juin 2024 (SMH)
<input type="checkbox"/>	17-18-19 sept 2024 (V)	+	23-24 sept 2024 (V)
<input type="checkbox"/>	5-6-7 novembre 2024 (SMH)	+	12/13 nov 2024 (SMH)
<input type="checkbox"/>	3-4-5 décembre 2024 (V)	+	9-10 décembre 2024 (V)

**Lieux : ST MARTIN D'HERES(SMH)** 33, rue des glairons 38400 ou **VOIRON (V)** 4, rue Alphonse Bouffard Roupé 38500

Toute inscription devra être accompagnée du règlement **(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)**

Nos autres Inters CSE :

PARIS GARE DE LYON et LA DEFENSE, LILLE, TOULOUSE, LYON, AIX EN PROVENCE, MARSEILLE, RENNES

Bulletin d'inscription sur demande

**Durée obligatoire de 5 jours quelle que soit la taille salariale de l'établissement (Article L2315-18 du code du travail)**

**Etablissement**

Raison sociale .....

Adresse .....

Téléphone..... Effectif\* .....

N° SIRET .....

**\*information obligatoire, détermine le type de support à remettre aux participants**

**Responsable de l'inscription**

Mlle  Mme  M. Téléphone ..... Portable .....

Nom ..... Prénom.....

Fonction ..... E-mail .....

**Participant à la formation**

NOM	PRENOM	FONCTION

**5 jours : 1040 € HT soit 1248 € TTC/personne. Tarif dégressif à partir du 2<sup>ème</sup> stagiaire sur la même session**

100% du montant TTC à l'inscription par virement ou chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à [administratif@aqse-france.com](mailto:administratif@aqse-france.com) **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée.**



	DATES SESSIONS		DATES SESSIONS
<input type="checkbox"/>	26-27-28 mars 2024	+	8-9 avril 2024
<input type="checkbox"/>	26-27-28 novembre 2024	+	12-13 décembre 2024
<b>Durée obligatoire de 5 jours quelle que soit la taille salariale de l'établissement (Article L2315-18 du code du travail)</b>			

**Lieux : MARSEILLE** Les Docks 10, place de la Joliette 13000 MARSEILLE

Toute inscription devra être accompagnée du règlement  
**(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)**

**Nos autres Inters CSE :**

PARIS GARE DE LYON et LA DEFENSE, LILLE, GRENOBLE, TOULOUSE, LYON, RENNES

Bulletin d'inscription sur demande

### Etablissement

Raison sociale .....

Adresse .....

Téléphone..... Effectif\* .....

N° SIRET .....

**\*information obligatoire, détermine le type de support à remettre aux participants**

### Responsable de l'inscription

Mlle  Mme  M. Téléphone ..... Portable .....

Nom ..... Prénom.....

Fonction ..... E-mail .....

### Participant à la formation

NOM	PRENOM	FONCTION

**5 jours : 1040 € HT soit 1248 € TTC/personne. Tarif dégressif à partir du 2<sup>ème</sup> stagiaire sur la même session**

100% du montant TTC à l'inscription par virement ou chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à [administratif@aqse-france.com](mailto:administratif@aqse-france.com) **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée.**

DATES SESSIONS			
<input type="checkbox"/>	19-20-21 mars 2024	+	27-28 mars 2024
<input type="checkbox"/>	11-12-13 juin 2024	+	25-26 juin 2024
<input type="checkbox"/>	19-20-21 novembre 2024	+	3-4 décembre 2024

**Durée obligatoire de 5 jours quelle que soit la taille salariale de l'établissement (Article L2315-18 du code du travail)**

**Lieux : LILLE** gare de Lille Flandres 1, place de la Gare  
59000 LILLE

Toute inscription devra être accompagnée du règlement  
**(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)**

**Nos autres Inters CSE :**

PARIS GARE DE LYON et LA DEFENSE, GRENOBLE,  
TOULOUSE, LYON, AIX EN PROVENCE, MARSEILLE, RENNES  
Bulletin d'inscription sur demande

**Etablissement**

Raison sociale .....

Adresse .....

Téléphone..... Effectif\* .....

N° SIRET .....

**\*information obligatoire, détermine le type de support à remettre aux participants**

**Responsable de l'inscription**

Mlle  Mme  M. Téléphone ..... Portable .....

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... E-mail .....

**Participant à la formation**

NOM	PRENOM	FONCTION

**5 jours : 1060 € HT soit 1272 € TTC/personne. Tarif dégressif à partir du 2<sup>ème</sup> stagiaire sur la même session**

100% du montant TTC à l'inscription par virement ou chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à [administratif@aqse-france.com](mailto:administratif@aqse-france.com) **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée.**

DATES SESSIONS			
<input type="checkbox"/>	11-12-13 mars 2024	+	25-26 mars 2024
<input type="checkbox"/>	10-11 12 juin 2024	+	17-18 juin 2024
<input type="checkbox"/>	7-8-9 octobre 2024	+	14-15 octobre 2024
Durée obligatoire de 5 jours quelle que soit la taille salariale de l'établissement (Article L2315-18 du code du travail)			

Lieux : TOULOUSE 8, rue Charles Rémusat 31000 TOULOUSE

Toute inscription devra être accompagnée du règlement (En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Nos autres Inters CSE :

PARIS GARE DE LYON et LA DEFENSE, LILLE, GRENOBLE, LYON, AIX EN PROVENCE, MARSEILLE, RENNES

Bulletin d'inscription sur demande

**Etablissement**

Raison sociale .....

Adresse .....

Téléphone..... Effectif\* .....

N° SIRET .....

**\*information obligatoire, détermine le type de support à remettre aux participants**

**Responsable de l'inscription**

Mlle  Mme  M. Téléphone ..... Portable .....

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... E-mail .....

**Participant à la formation**

NOM	PRENOM	FONCTION

**5 jours : 1060 HT soit 1272 € TTC/personne. Tarif dégressif à partir du 2<sup>ème</sup> stagiaire sur la même session**

100% du montant TTC à l'inscription par virement ou chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à [administratif@aqse-france.com](mailto:administratif@aqse-france.com) **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée.**

DATES SESSIONS			
<input type="checkbox"/>	14-15-16 mai 2024	+	22-23 mai 2024
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
Durée obligatoire de 5 jours quelle que soit la taille salariale de l'établissement (Article L2315-18 du code du travail)			

**Lieux : RENNES** - 3 soleils - 20, rue d'Isly 35042 RENNES  
Toute inscription devra être accompagnée du règlement  
**(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)**

**Nos autres Inters CSE :**  
PARIS GARE DE LYON et LA DEFENSE, LILLE, GRENOBLE,  
LYON, AIX EN PROVENCE, MARSEILLE  
Bulletin d'inscription sur demande

### Etablissement

Raison sociale .....

Adresse .....

Téléphone..... Effectif\* .....

N° SIRET .....

**\*information obligatoire, détermine le type de support à remettre aux participants**

### Responsable de l'inscription

Mlle  Mme  M. Téléphone ..... Portable .....

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... E-mail .....

### Participant à la formation

NOM	PRENOM	FONCTION

**5 jours : 1040 HT soit 1248 € TTC/personne. Tarif dégressif à partir du 2<sup>ème</sup> stagiaire sur la même session**

100% du montant TTC à l'inscription par virement ou chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Date :

Signature :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à [administratif@aqse-france.com](mailto:administratif@aqse-france.com) **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée.**